

2023 03 27 DEL 013

République
Française
Département du Bas-
Rhin
VILLE DE BOERSCH

VILLE DE BOERSCH

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 067-216700526-20230327-20230327DEL013-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 27 mars 2023

Sous la présidence de Madame Colette JUNG, Maire,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Boersch
en séance publique.

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus:

19

Conseillers
en fonction :

18

Conseillers présents :

15

Etaient présents :

M. HAEGELI, Mme AUXERRE, M. RIESTERER, Adjoints au Maire
Mrs BURGENTZLE, FRAU, HEIDRICH, Mmes HOLTZMANN, MEYER,
M. MULLER, Mme PETIT, M. RULEWSKI, Mme SCHILLINGER,
Mrs SENDEL, VONBANK

Etaient absents excusés : Mme LORENTZ

M. METZ qui donne procuration à M SENDEL

Mme SIMONETTI qui donne procuration à M RIESTERER

CHASSE - MODE DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Madame le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

Vu les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse,

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à cette consultation.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 28 mars 2023
Publiée ou notifiée le 28 mars 2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
BOERSCH, le 28 mars 2023
Colette JUNG,
Maire

